

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

Présents : Marc DEMOLLIENS, Marylise THILLIEZ, Ludovic DUTRIAUX, Nathalie TELLIER, Michel SERGENT, Nicole DARQUES, Bruno LEDUC, Chantal TERNISIEN, Raymond LEJOSNE, Anne-Marie BAUDE, Rémy SOKI, Nadine LECONTE, Bertrand GUILBERT, Nicole PRUVOT, Thierry RUFFIN, Monique ROCHE, Eric EECKOUT, Véronique BALLY, Simon LEMAIRE, Anne DACHICOURT, Olivier GRESSIER, Jean-Luc MARCOTTE, Delphine DELLIAUX, , Ludivine MOREAU et Martine GOURNAY-PRUD'HOMME.

Excusés : Stéphanie GRABARZ et Philippe PRUD'HOMME qui ont respectivement donné procuration à Ludovic DUTRIAUX et Martine GOURNAY-PRUD'HOMME.

Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME a été élue secrétaire de séance.

A l'unanimité, le dernier procès-verbal a été adopté.

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Considérant que Monsieur Thierry MARMIN a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal par courrier reçu le 29 septembre 2021 ;

Considérant que Madame la Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer a été informée par courrier de la démission d'un conseiller municipal ;

Considérant que conformément à l'article 270 du code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant ;

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Monsieur Olivier GRESSIER, a fait part de sa décision de siéger au sein du conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L212-4 ;

Vu le Code électoral et notamment son article L 270 ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Olivier GRESSIER en qualité de conseiller municipal,
- **PREND ACTE** que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

2) COMPOSITION DES COMMISSIONS SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Vu la démission présentée à Monsieur le Maire par Monsieur Thierry Marmin ;

Vu l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Olivier Gressier ;

Vu la délibération en date du 10 juin 2020 de formation des commissions municipales et de désignation des membres ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la vacance de postes dans certaines commissions ;

Considérant que le nouveau conseiller municipal ne remplace pas forcément l'élu démissionnaire dans ses commissions ;

Monsieur le Maire propose de désigner de nouveaux membres dans les commissions suivantes :

« **Communication-associations** » : Nathalie TELLIER, Ludovic DUTRIAUX, Eric EECKOUT, Stéphanie GRABARZ, Bertrand GUILBERT, Rémy SOKI, Simon LEMAIRE, Ludivine MOREAU et Delphine DELLIAUX.

« **Fêtes et animations de la ville** » : Rémy SOKI, Eric EECKOUT, Nadine LECONTE, Nathalie TELLIER, Véronique BALLY, Nicole DARQUES, Olivier GRESSIER, Philippe PRUD'HOMME et Ludivine MOREAU.

« **Commerce local - foires et marchés** » : Bertrand GUILBERT, Rémy SOKI, Nicole DARQUES, Simon LEMAIRE, Nadine LECONTE, Ludovic DUTRIAUX, Olivier GRESSIER, Ludivine MOREAU et Delphine DELLIAUX.

« **Jeunesse et sports** » : Ludovic DUTRIAUX, Anne DACHICOURT, Thierry RUFFIN, Nicole PRUVOT, Stéphanie GRABARZ, Véronique BALLY, Olivier GRESSIER, Ludivine MOREAU et Delphine DELLIAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Décide ne pas procéder au vote par scrutin secret pour désigner les membres des commissions à modifier ;*

- *Approuve la composition des commissions communales modifiées ;*
- *Déclare les nominations effectives immédiatement.*

3) RÉGION HAUTS DE FRANCE – SUBVENTION « FONDS SPECIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES » - FUTURS ATELIERS MUNICIPAUX :

Considérant que la Région des Hauts de France a ouvert un Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les Territoires,

Considérant que dans le cadre des travaux des ateliers municipaux au Marché au Cadran, il est possible d'obtenir une subvention de la Région au titre de ce fonds ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité :

- *Sollicite une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Spécial de Relance et de Solidarité dans le cadre des travaux à réaliser pour les ateliers communaux ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.*

4) CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en place de projets, l'acquisition de matériel et de mobilier pour les ALSH périscolaires et extrascolaires, ainsi que pour le Centre Animation Jeunesse au titre de l'année 2022.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- *Procéder à ces acquisitions en fonction des besoins des services ;*
- *Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;*
- *Signer tout document en rapport avec ces dossiers.*

5) FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE – Groupement de commandes électricité :

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels ;

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1^{er} juillet 2007 ;

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques ;

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché ;

Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques et notamment, les collectivités territoriales doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L 331-4 du Code de l'énergie ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L 2113-6 et suivants ;

Vu l'article L 1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes ;

Vu la délibération de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2021 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Desvres d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres ;

Considérant qu'en égard à son expérience, la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

ARTICLE 2 : La participation financière de la commune de Desvres est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

ARTICLE 3 : Autorise la commune de Desvres à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

6) FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE – Groupement de commandes gaz :

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L 441-1, L 441-5 et L 445-4 ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L 2113-6 et suivants ;

Vu l'article L 1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes ;

Vu la délibération de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2021 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Desvres d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres ;

Considérant qu'en égard à son expérience, la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

ARTICLE 2 : La participation financière de la commune de Desvres est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

ARTICLE 3 : Autorise la commune de Desvres à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

7) ACHAT DE TESTS PSYCHOMÉTRIQUES – CONVENTION AVEC LES COMMUNES BÉNÉFICIAIRES :

L'Éducation Nationale a sollicité la commune, qui exerce la compétence scolaire, pour l'achat de tests psychométriques utilisés par les psychologues scolaires.

Monsieur le Maire propose que la Ville de Desvres contacte les communes de la circonscription scolaire d'Etaples dans le but de signer une convention afin de pouvoir réaliser une commande groupée à laquelle chacune participera financièrement au prorata du nombre d'élèves de ses écoles publiques.

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à contacter les communes figurant dans la liste remise par l'Éducation Nationale afin de recueillir l'avis favorable de chaque commune afin d'avoir un accord de prise en charge financière ;
- **D'acheter** les modules de tests psychométriques si toutes les communes figurant dans l'annexe jointe donne un accord favorable de participation financière ;
- **A signer** les conventions avec chaque collectivité en vue d'une commande groupée ;
- **A réaliser** la commande et à mettre en œuvre les procédures de recouvrement des montants dus par les communes.

8) COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

- convention de partenariat CAB/ville de Desvres DTMP pour les actions d'animation dans le cadre de la phase 3 de l'ORQUE.

- Convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais

▶ BACS

- Contrat d'entretien CTA double flux ATLANTIC Critair Duo 60 salle des fêtes Raymond Dufour

▶ ETS BONNEL : 737 € HT par an

- Hébergement du standard téléphonique Mairie

▶ 2MRC INFORMATIQUE : 69 € HT par mois

- Convention pour la réalisation d'un aménagement urbain « lotissement en lots libres »

▶ SCP BLEARD LECOQ : mission 1 établissement de l'état des lieux initial - identification des contraintes topographiques et foncières : 2 041 € HT / mission 2 conception du projet (APS-APD) - démarches administratives : 10 000 € HT

MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :

- Marché de travaux : restauration des charpentes et couvertures de l'Eglise Saint-Sauveur de Desvres (tranches ferme et conditionnelles) :

* lot 1 échafaudage maçonnerie pierre de taille :

▶ SRMH : 1 113 760.82 € HT

* lot 2 charpente menuiserie peinture :

▶ BATAIS CHARPENTE : 514 775.19 € HT

* lot 3 couverture :

▶ BERNARD BATAIS ET FILS : 726 624.62 € HT

* lot 4 art campanaire :

▶ PASCHAL ART CAMPANAIRE : 48 574.80 € HT

* lot électricité :

▶ ELECTRICITE CONCEPT INGENIERIE : 45 978.60 € HT

- Marché de travaux : pose d'un bardage PVC + isolant, mise en peinture de la façade arrière du Centre Associatif du Caraquet :

▶ ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT GARDIN GOURLAIN : 39 250.97 € HT

- Marché de travaux : fourniture et pose d'un bloc sanitaire et d'un WC à l'école Madame De Sévigné :

▶ ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT GARDIN GOURLAIN : 17 529.41 € HT

La séance est levée à 20 H 15.



Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.

Vu D.G.S. : ✍